



association royale
des architectes de liège

Prochaine assemblée générale :

le 7 juin 2011

ALTO S.A. :
Châssis basse énergie/passif

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
Lieu : Le MOSA à Hermalle S/Argenteau

Nous avons l'honneur de vous inviter à l'assemblée générale le

mardi 7 juin 2011 à 17.30 heures

**qui, se tiendra exceptionnellement
au restaurant « HOTEL MOSA »
rue Preixhe 3 à 4681 Hermalle sous Argenteau**

Ordre du jour :

- Lecture et approbation du P.V. de l'assemblée générale du 3 mai 2011
- Correspondance et communications
- Divers

Interruption de séance

Les châssis basse énergie/passif

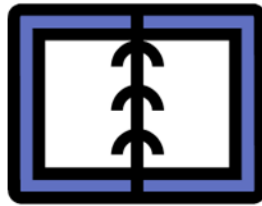
Madame Valérie TODARELLO, Directrice commerciale de la firme ALTO sa nous présentera la gamme de profils PVC REHAU brillant, Desing et Géneo ainsi que la gamme aluminium comme solution châssis basse énergie ou passif.

Nous serons reçu à cette occasion au restaurant « HOTEL MOSA » à Hermalle sous Argenteau..

L'inscription est obligatoire.

Dans l'attente de vous rencontrer nombreux, nous vous prions d'agréer, Cher Confrère, l'expression de nos salutations distinguées.

Luc HERZE, Président



A VOS AGENDAS !

- | | |
|-------------------------|--|
| ✘ 07 juin 2011 | Assemblée générale : Les châssis basse énergie par la firme ALTO |
| ✘ septembre 2011 | Invitation TERREAL : Couverture tuiles terre cuite
Les hospices de Beaune - Bourgogne - 2 jours |
| ✘ 14 ou 21 octobre 2011 | Invitation RENSON : Systèmes des bureaux Renson Headquarters |

COTISATIONS 2011 :

Membres effectifs :	125 €
Membres aspirants :	70 €
Membres pensionnés :	70 €
Membres non indépendants :	85 €
Membres stagiaires :	
1 ^{ère} année inscription à l'ordre :	15 €
2 ^{ème} année :	25 €

Parrainage : Réduction du montant de la cotisation de 12.5 € par membre parrainé effectivement inscrit à valoir sur la cotisation de 2011.

Cotisation au C.C.P. de l'ARALg : 000-0148741-40.

Note du secrétariat: l'accès au secrétariat se fait via le numéro de l'Association, qui est pour rappel 04/340.04.60.
Le numéro 04-342.57.00 est réservé aux permanents d'INFOR-ARCHITECTURE

ASSOCIATION ROYALE DES ARCHITECTES DE LIEGE

Quai des Ardennes, 12 – 4020 LIEGE
Tél. : 04-340.04.60 – Fax : 04-344.40.42





ALTO S.A.
Rue de l'informatique, 2
(Zoning Industriel)
4460 Grâce-Hollogne
TÉL. : 32 4 239 88 88
Fax : 32 4 239 88 80

INVITATION le mardi 07 juin 2011

A la séance d'information sur le châssis basse énergie/passif.

Madame, Monsieur,
Cher client,

Comme vous le savez tous, l'économie d'énergie est devenue depuis quelques années un sujet sensible pour lequel tout les moyens techniques, notamment dans le domaine de la construction, sont mis en œuvre.

L'achat de châssis représente un investissement pour la vie et fait partie d'un choix tout aussi important que le reste dans une construction ;
L'économie d'énergie faite par une isolation thermique efficace et optimale est donc non négligeable.

C'est la raison pour laquelle, nous vous invitons à la séance d'information technique sur nos profils basse énergie/passif.

Nous aurons le plaisir de vous y présenter notre gamme de profils PVC Rehau Brillant Design et Géneo, ainsi que la gamme aluminium.

**En partenariat avec l'ARALg, cette soirée aura lieu au restaurant
HOTEL MOSA –rue Preixhe 3 à 4681 Hermalle sous Argenteau -**

Nous vous invitons à nous y retrouver dès
17h30 Assemblée générale (réservée aux membres ARALg)
18h45 Exposé technique / Concept de la maison passive
Exposé de la firme **REHAU** / profil Géneo
Présentation de la société **ALTO**
Membranes EPDM d'étanchéité extérieure de la société **ILLBRUCK**
20h00 Cocktail dînatoire

Espérant avoir le plaisir de vous y accueillir, nous vous présentons, Madame, Monsieur, Cher client, nos sincères salutations.

Valérie TODARELLO
Directrice commerciale
ALTO S.A

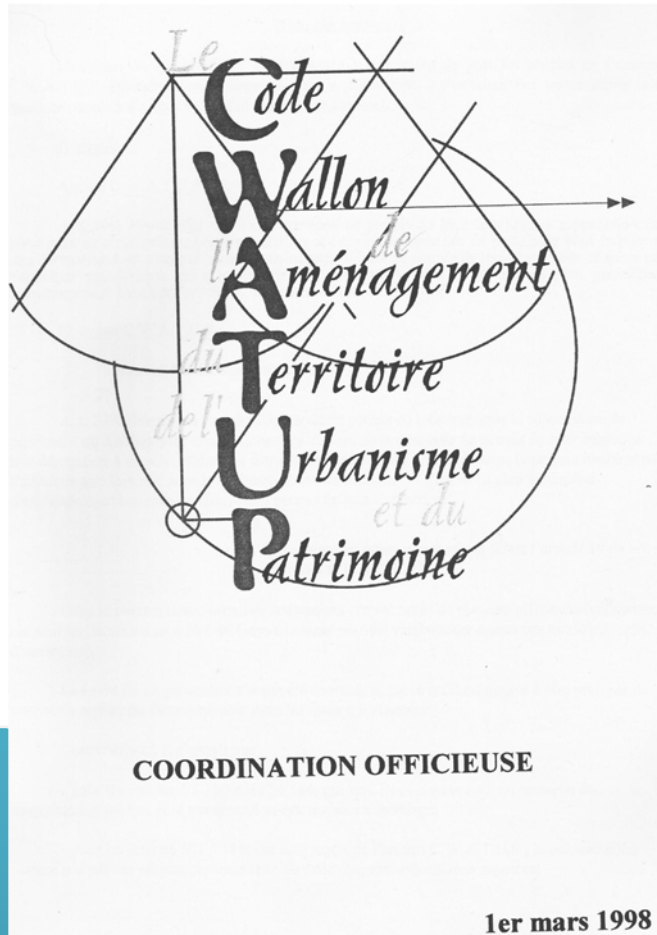
Formulaire d'inscription - session ALTO & ARALg -

Oui, je participerai à l'Assemblée générale ARALg et à la session d'information ALTO qui se tiendra le **07 juin prochain dès 17h30** au restaurant **HOTEL MOSA**

Nom : _____ Prénom : _____
E-mail : _____

Merci de confirmer votre inscription par retour au plus tard pour le 3 juin.
e-mail info@aralg.be
fax au 04/344 40 42

Rc. Lg : 188 485
Tva : 453 480 740
Bbl : 340-0686495-64



Depuis son élaboration en cette année 1998, le CWATUP a grandi, pas toujours dans le bon sens.

L'UWA est invitée à donner ses conseils pour le remettre sur un bon chemin.
Lisez la suite.....

L'UWA est invitée à une audition devant la Commission Environnement, Aménagement du territoire et Mobilité du Parlement wallon le 16 juin 2011.

A cette fin, elle doit répondre à une série de questions posées par cette Commission et fournir une note de synthèse.

L'UWA a interrogé les associations à ce sujet, nous avons répondu à cet appel.

Voici partiellement l'avis donné lors de l'Assemblée générale de l'ARALg - 03 mai 2011.

Réponse à quelques questions parmi celles que nous estimons importantes ou utiles à notre profession.

Des questions rédigées dans un langage politico-administratif (origine : Commission du Parlement Wallon) qui ne brille pas par sa limpidité.-*Pour les membres intéressés, nous pouvons les communiquer via internet*

Quelques perles en dehors du « développement durable » omniprésent :

- outils planologiques
- manière cohérente spatialement,
- mécanisme des compensations alternatives,
- DAR,
- objectif de la convention d'Aarhus,
- lutte contre l'effet nimby,
- benchmarking,

- approche transversale,
- etc

Malgré cela, quelques membres de l'ARALg se sont attachés courageusement à la réponse de certaines questions, en voici succinctement la teneur de quelques une.

- Pensez-vous que le CWATUPE dans son état actuel contient tous les outils nécessaires.
Nul, trop compliqué et sans cohérence.
- Les différents outils (plans de secteur, etc.) doivent-il faire l'objet d'évaluation périodique ?
Oui, 5 ans
- Le plan de secteur est-il toujours l'outil le plus opportun en vue de gérer le territoire wallon ?
Non car il ne reflète plus la réalité et ne répond pas aux exigences actuelles. Celui-ci devrait être complété des zones inondables karstique par exemple.
- Pensez-vous que la transposition dans le CWATUPE des directives européennes répond aux exigences de la simplification administrative ?
Non, la Belgique en fait plus que n'en demandent les directives européennes, ce qui complique la situation.
- Le permis d'urbanisme est-il un outil efficace ?
Non
- Comment appréciez-vous les procédures de délivrances des permis ?
C'est épouvantable. Entre autre, les délais sont trop rarement respectés par les administrations.
- Pensez-vous qu'une simplification soit nécessaire ?
Une simplification est indispensable avec un nombre de documents moindre et une réglementation identique partout.
- Les petits permis doivent-ils être étendus ou réduits et/ou supprimés ?
Supprimés
- Pensez-vous que les certificats d'urbanisme répondent à l'objectif initial ?
Non
- Le CWATUPE permet-il aux Pouvoirs Publics de mener une politique efficace en matière foncière ?
Non
- Les règles du CWATUPE vous semblent-elles suffisamment lisibles ?
Absolument pas.
- Le CWATUPE appréhende-t-il correctement les enjeux liés aux travaux d'isolation dans les bâtiments existants en vue d'améliorer leur PEB ?
Très limité.
- Que pensez-vous de l'outil cartographique mis à la disposition des citoyens sur le site internet de la région wallonne ?
Outil intéressant mais encore trop imprécis. L'ensemble des données accessibles aux Administrations devraient l'être également aux architectes. L'actualisation des données devrait être plus régulière et une mise à l'échelle autorisée.
- Pensez-vous que le CWATUPE, dans son état actuel, contient tous les outils permettant de rencontrer de manière durable les besoins sociaux, économiques, de mobilité, patrimoniaux et environnementaux de la collectivité par la gestion qualitative

de vie, par l'utilisation parcimonieuse du sol et de ses ressources, par la performance énergétique de l'urbanisation et des bâtiments, et par la conservation et le développement du patrimoine culturel, naturel et paysager ?

Considérations de notre Confrère Philippe Meilleur sur cette question générale.

Non, le CWATUPe dans son état actuel, est un frein économique car il ne permet pas le développement aisé des activités économiques, il interdit tout développement des activités innovantes, il rend long pénible et coûteux toutes les démarches liées à l'obtention des permis.

De plus, il n'a jamais été conçu comme un instrument paysager car le principe fondateur du CWATUPe en matière urbanistique est essentiellement basé sur le volume, le gabarit, les proportions. Ce principe est erroné à la base car il est impossible d'établir une harmonie au niveau paysager si on se base sur des gabarits identiques et des couleurs ou des matériaux différents.! Au contraire, avec des volumes différents et des matériaux identiques, cette harmonie paysagère existe. Il suffit pour s'en convaincre de regarder des paysages construits anciens (Belgique, France, Italie, ...) et de constater que de gros édifices côtoient de plus petits, avec bien souvent des différences dans les toitures et la taille des ouvertures, sans que cela ne choque. La rupture provient presque toujours d'un bâtiment dont le gabarit est conforme aux autres et dont les matériaux dénotent.

SUGGESTION! : Que les références aux volumes et gabarits, et en général les contraintes liées à la conception architecturale soient fortement allégés. En contrepartie, que des impositions en matière de matériaux soient mises en place. Au passage, dans les villages anciens de Grèce, il est interdit de ne pas construire en pierre. Si les grecs le font, pourquoi pas nous!?

Il n'y a pas d'utilisation parcimonieuse du sol, rien n'est fait pour endiguer le phénomène des maisons 4 façades, au contraire le recours accru aux lotissements a amplifié le phénomène.

La conservation du patrimoine culturel est en complète contradiction avec les normes en matière d'isolation. Il est aberrant qu'on continue à imposer des simples vitrages sous prétexte qu'un bâtiment est classé.

De manière générale, la «!conservation!» telle qu'elle est pensée dans le CWATUPe ressemble davantage à une lecture figée d'une situation établie par le passé et n'ayant pas évolué. Cela aboutit dans la plupart des cas à une interprétation intégriste du code, sans adéquation avec la réalité actuelle.

Thèmes abordés par notre Président lors de la réunion UWA qui s'est tenue le 6 mai 2011 à Namur :

- Constitution du dossier
- Permis en 2 étapes : urbanisme et architecture

Il nous donne ses impressions sur cette réunion.

Afin de clarifier l'abondance de réponses que suscite ce questionnaire, on a constitué des groupes de travail. Chacun prendra en charge un groupe de question :

- **Constitution des dossiers** (procédure et impact sur l'activité économique) ;
- **Dossiers sans architecte et sans architecture** (glissement des responsabilités vers les MO, entrepreneurs et communes et dégradation de l'environnement bâti) ;
- **Impact sur le cout des constructions** ; impact sur l'accès à la propriété individuelle et à la location, forcer vers le logement collectif et répercussions sur la mobilité, l'énergie, etc., la préfabrication ; ...
- **intégration de l'évolution de la société et son impact dans le CWATUPe, sur l'aménagement du territoire** ;

Ces groupes remettront à l'UWA leur travail et celle-ci fera une synthèse qu'elle présentera au Parlement Wallon.

Réflexion finale de nos intervenants.

Nous regrettons un délai de réflexion beaucoup trop court accordé par le Parlement pour répondre aux questions posées. Tout cela donnera-t-il lieu à une amélioration de nos conditions de travail avec les exigences de l'Administration ?

G.FOULON



L'UWA dispose actuellement d'une Cellule énergie dirigée par Pierre Lemineur et d'un Référent énergie: notre Confrère Jean-Christophe Louis, dans le cadre de la mission "Conseiller en énergie" qui lui a été attribuée par le Gouvernement wallon.

Parmi ses activités, nous avons prévu d'inviter toutes les Associations fondatrices à organiser une réunion locale sur le thème des difficultés d'application éventuelles de la réglementation PEB.

Le but est de recueillir des observations vécues par les professionnels de terrain et des interrogations sur la pratique de ces mesures. Celles-ci seront examinées avant d'être transmises à l'Administration et au Ministère.

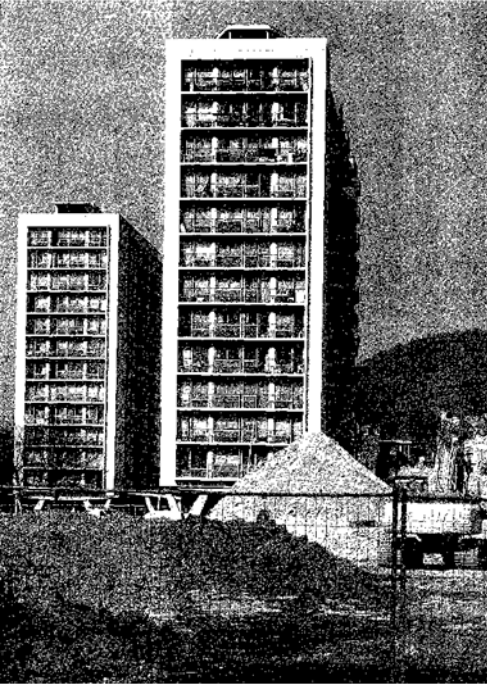
Le résultat de cette mission devrait contribuer à une amélioration des mesures d'application de la PEB.

Une approche du problème, malheureusement écourtée, a eu lieu lors de l'assemblée générale ARALg du 05 avril. Jean-Christophe Louis en a pris note et transmettra. Nous le remercions pour sa présence et toutes ses explications.

compte rendu : cfr Grenouille mai 2011

G.FOULON

Fallait-il détruire Droixhe ?



La Cité de Droixhe, à Liège, voulue et construite dans l'enthousiasme moderniste des années d'après-guerre, fut présentée, dans son cadre de verdure et de lumière, comme une alternative à la ville traditionnelle, encombrée et polluée. Très tôt, elle fut reconnue internationalement comme une des meilleures réussites de l'urbanisme de la Charte d'Athènes. Elle était une des rares réalisations belges à figurer dans les ouvrages consacrés à l'architecture moderne et contemporaine.

Le plan dit « de réhabilitation », élaboré par Quadra Architecture (Didier Lepot, Jacqueline Drèze, Jean-Pierre Lemmens) à la demande des autorités communales, et actuellement en cours d'exécution, prévoit une dédensification du site – qui passera de 1 820 à 1 470 logements – par la destruction d'une série d'immeubles construits en 1959 et la construction d'une série de « logements unifamiliaux », soit des maisonnettes mitoyennes, formant des îlots privés et constituant des fronts de rues, qui morcelleront les vastes espaces laissés libres par l'urbanisme moderniste.

À un espace basé sur l'appropriation collective du sol – allées arborées, plaines de jeux, jardins, parcs, étangs, ... va succéder un espace issu de la ville bourgeoise du XIX^e siècle, avec ses rues-corridors, sa monotonie, son culte de l'individualisme. Sous prétexte de retisser des liens – aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du quartier – mais tout en maintenant les cinq « barres » primitives, on va non seulement dénaturer ce qui fut un projet innovant, mais aussi faire se côtoyer deux types d'habitats en en *melting pot* dépourvu de tout caractère. Rien n'est dit, par contre du problème de l'autoroute urbaine, construite après coup, et qui isole les immeubles de leur environnement naturel qu'est la Meuse.

Au XIX^e siècle, les villes ont créé des perspectives en dégagant, à coup de démolitions, les abords des grandes cathédrales : nous avons ainsi complètement perdu le souvenir de l'espace médiéval, fait de rapprochements et de contigüités. De même, beaucoup des immeubles éclectiques qui ornaient quais et boulevards de Liège ont été démolis au profit d'une architecture d'une désolante banalité, en faisant perdre l'idée d'« espace spectacle » propre au XIX^e siècle. Va-t-on, à Droixhe, assister au même phénomène et corrompre un des rares témoignages architecturaux valables des années 1950-1960 ?

Il ne s'agit pas, pour nous, d'approuver ou de dénoncer l'utopie sociale sous-jacente à ce type d'urbanisme. Sans doute une adaptation était-elle indispensable, de même qu'une réflexion d'ordre sociologique. Mais était-il nécessaire pour cela de « casser » ?

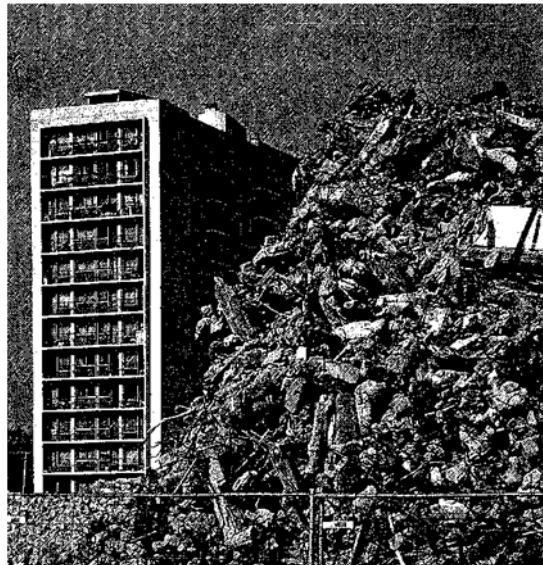
En France, Firminy Vert, initié par Le Corbusier, est non seulement préservé mais complété dans l'esprit de ses concepteurs. Et Anvers vient de rendre un hommage appuyé à Renaat Braem¹, auteur, entre autres, de la Cité du Kiel.

Plus que tout donc, il s'agit ici d'un problème de patrimoine et de la nécessité de sa conservation. Quand nos responsables accepteront-ils de considérer l'héritage architectural comme un fait culturel majeur ? Le seul problème de Droixhe était un problème d'image, que les politiques s'efforcent simplement de gommer. Opération de communication, donc, qui prouve définitivement, comme l'écrit Maurizio Cohen, « l'incapacité manifeste des pouvoirs publics de prendre en charge la ville, son histoire, ses habitants, ses mémoires et ses qualités. »²

Jean-Pierre Rouge
Extrait de Wegimont Culture
avril 2011

Notes

- 1/. Exposition *Modern Dialect*. Anvers, MHKA, septembre-octobre 2010. Important catalogue en flamand.
- 2/. Maurizio Cohen. *Requiem pour Droixhe*. A+, n°226, octobre-novembre 2010.



Définitif : TVA de 6 % pour plus de 5 ans

Depuis de nombreuses années, un taux de TVA réduit (6% au lieu de 21%) peut s'appliquer aux travaux de rénovation effectués à des logements de 15 ans et plus. Depuis l'an 2000, et grâce... à l'Europe, les logements entre 5 et 15 ans d'ancienneté pouvaient bénéficier des mêmes largesses fiscales. *"Il s'agissait à l'origine d'une mesure temporaire qui se fondait sur une directive européenne autorisant l'application d'un taux de TVA réduit à des services à forte intensité de main-d'œuvre tels que les travaux de construction"*, indique la Confédération Construction dans un communiqué. La mesure temporaire avait été prolongée une première fois jusque 2010 et le gouvernement belge en affaires courantes avait décidé, en septembre, de la prolonger encore jusque fin juin 2011.

Entretemps, l'Europe a décrété que cette mesure pouvait avoir un caractère définitif et non plus temporaire. Le gouvernement en affaires courantes a décidé récemment de suivre l'Europe et donc de rendre définitive l'application du taux de TVA de 6 % aux travaux effectués à des logements de plus de 5 ans. *"La Confédération Construction est heureuse d'apprendre que cette mesure, qui était fort favorable au secteur de la construction, devient à présent définitive, poursuit-elle. Le bénéfice d'une TVA réduite stimule en effet l'activité de construction, favorise l'emploi régulier par rapport au travail au noir et accroît ainsi les recettes pour l'Etat"*, conclut le communiqué

La Libre Belgique - Mis en ligne le 22/03/2011.

Bureau AGE engineering
Architecte Christian SATIN

Cherche architecte minimum 5 ans d'expérience
La connaissance d'archicad est un atout

Envoyer candidature au secrétariat :
secrétariat@age-satin.be

DETHIER Architecture
Architecte Daniel DETHIER

Cherche architecte ou stagiaire architecte

Envoyer candidature au secrétariat :
info@dethier.be

LES COTEAUX DE LA CITADELLE

Nous apprenons que la promenade des Coteaux de la Citadelle que nous vous présentions en 2003, dans le Bulletin n°299 de l'ARALg, a été classée, avec 3 étoiles par le Guide Michelin, c.à.d. "vaut le voyage".

Nous nous étions particulièrement attardés aux Terrasses des Minimes et à la tour des Chevaliers Teutoniques, une partie majeure de cette promenade.

Réjouissons-nous de cette distinction, nous pressentons un avenir de choix pour ces lieux.

G. Foulon

**Le tourisme
à Liège
en pleine
croissance :
+25%!**



Archives Corinne Feron

Il y a de plus en plus de touristes à Liège. On peut le constater soi-même en se promenant en ville ou en prenant son train aux Guillemins. Mais on en a aussi la preuve par les chiffres de fréquentation dévoilés hier par l'échevin du Tourisme, Michel Firket.

Qu'il s'agisse de l'office du tourisme, de la maison du tourisme, ou des organisateurs de visites guidées, tous sont unanimes: Liège accueille de plus en plus de touristes.

La hausse moyenne se chiffre à pas moins de 25%!

Il s'agit principalement de touristes d'un jour.

Plus d'infos et les chiffres détaillés dans votre journal La Meuse de ce mardi 3 mai.

Sudpresse 26 mai 2011



3 étoiles pour les Coteaux de la Citadelle

La nouvelle édition du Guide vert Michelin Belgique-Luxembourg vient de paraître. La Ville de Liège se réjouit des prestigieuses «trois étoiles» récoltées par le site des Coteaux de la Citadelle qui se classe bien loin devant le célèbre «Manneken Pis» (une étoile)!

En bordure immédiate du cœur historique de Liège, les Coteaux de la Citadelle couvrent sur 86 ha le versant sud de l'une des collines les plus escarpées qui bordent la plaine mosane.

Les coulisses de la ville

Ce vaste ensemble continu de terrasses, vergers, bois, sentiers, potagers et jardins d'agrément, à flanc de coteau, en fait un refuge pour la flore et la faune et un lieu privilégié pour les visiteurs en quête d'espaces verts, de calme, de «coins secrets» et de témoignages architecturaux, modestes ou prestigieux, civils, militaires ou religieux.

Avec plus de 60 monuments et cinq sites classés, les Coteaux recèlent en effet de multiples témoins du paysage primitif de la ville, de sa physionomie médiévale et des XVIIe et XVIIIe siècles. Outre les escaliers de la Montagne de Bueren et les panoramas depuis les boulevards de la Citadelle, les Coteaux invitent le visiteur à des parcours étonnants, à des points de vue inédits, à traverser un dédale de cours, d'escaliers et de venelles pour atteindre des champs ou la quiétude des terrasses...

De nombreux aménagements

Depuis une quinzaine d'années, particuliers et pouvoirs publics ont entrepris la mise en valeur de ce patrimoine architectural et naturel extraordinairement préservé. L'Echevinat de l'Urbanisme, de l'Environnement, du Tourisme et du Cadre de Vie de Liège s'attache à y reconstituer des cheminements anciens et à améliorer le confort des promenades.

C'est ainsi que de grands chantiers d'aménagement ont été réalisés en divers endroits: parc St-Léonard, liaison Favechamps-rue Pierreuse, restauration et aménagement des Terrasses des Minimés, aménagement d'un nouvel accès aux terrasses à partir de la rue Pierreuse, restauration de l'impasse des Ursulines, création de nouveaux sentiers



de promenade vers Vivegnis, valorisation des terrasses des Chevaliers teutoniques et passage par la tour des Vieux Joncs, aménagement du point de vue de la Citadelle et mise en lumière des abords, restauration du verger Fabry, restauration des bâtiments de la Licorne par le Fonds du Logement wallon...

Les Coteaux de la Citadelle représentent plus que jamais un atout touristique pour la Ville de Liège qui s'enorgueillit de figurer, avec les Grottes de Han et la Cathédrale de Tournai, parmi les trois seuls sites wallons ayant décroché trois étoiles au Guide Vert Michelin!



VLAN SPECTACLE - LG sem. 16/ ed. 1

Dessinateur technique et industriel sur AutoCad, une de mes principales activités sont de reproduire des plans papiers au format informatique (dwg), correction de plans as-built, implantation de tous systèmes, relevé sur site pour l'établir des plans, dessin de tous types, reportage photos techniques, schémas de diverses techniques,. Travail soigné, rapide et prix intéressant.

Site: www.a-thirion.be et info: info@a-thirion.be

Actuellement à la recherche d'emploi. J'ai suivi une formation de Dessinateur en construction, l'année dernière. Depuis, j'ai travaillé en tant qu'intérimaire et réalisé plusieurs stages. Mon travail consistait essentiellement à faire des relevés et apporter des modifications à des plans existants sur le logiciel Autocad. Actuellement, je me spécialise dans la modélisation 3D. Ma page internet ci-jointe vous donnera un aperçu plus complet des logiciels étudiés ainsi que mon CV et quelques-unes de mes réalisations.

www.odilestree.sitew.com

A VENDRE

Traceur HP Designjet 750C en parfait état de marche avec cartouches d'encre au prix de 300€ hors TVA.

Louis Schockert

louis.schockert@ateliernord.eu

CHERCHE STAGE d'observation : En 4^{ème} année à l'école de La Cambre, je cherche un stage d'observation d'une durée de 1 mois. Oumzil.mohamed@gmail.com
mohamed_oumzil@hotmail.com 0483/683 253